

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 13  
 Votants..... 15  
 Procurations..... 2  
 Absent :..... 0

Date de la convocation : 01/06/2026
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 5 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle, JUANABERRIA  
 Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIOLA Clio, Messieurs  
 DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL Emmanuel,  
 MARTIN Jean-Philippe, PAILLAT Gilles, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur ANDRÉ Arnaud a donné procuration à Monsieur  
 DESAGA Alain, Monsieur CESBRON Philippe a donné procuration à Madame  
 MARTIN Kristel

**SEANCE N° 7****DELIBERATION N° 1****DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE DESIGNER** Madame Kristel MARTIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 Kristel MARTIN*

*Le Maire  
 Jean-Michel DAUMAS*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 1<sup>er</sup> JUIN 2026
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 1<sup>er</sup> JUIN 2026

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*